

En toute déférence au ministre que je respecte en général, les arguments qu'il a invoqués au sujet de l'Office national de l'énergie n'a rien à voir avec l'affaire. Il est ridicule de prétendre qu'une mesure de la sorte est justifiée, parce que chaque projet de loi accorde au gouvernement carte blanche pour lui permettre de réaliser son objet. Si la mesure est adoptée et s'applique plus tard à une nouvelle situation, le gouvernement est assurément tenu de présenter ses règlements ou ses décrets ministériels à la Chambre et de lui demander son approbation.

Franchement, je peux difficilement accepter un bill de nature aussi générale. J'accepte l'objet de la loi et je reconnais que son adoption s'impose d'urgence. Sérieusement, monsieur l'Orateur, ce bill accorde une grande latitude. Il ne devrait pas figurer indéfiniment dans nos livres de lois sans qu'on y insère l'exigence que propose l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je prie instamment le ministre de reconsidérer sa position et de convenir qu'il est tout normal d'accepter l'amendement du député, et d'assurer à la Chambre, ou tout au moins aux députés de ce côté-ci, qu'à l'avenir le gouvernement actuel, ou tout gouvernement suivant, lorsqu'il essaiera de faire appel à ce bill pour faire face à une nouvelle situation, devra au moins demander l'assentiment de la Chambre avant d'appliquer un règlement qui entraînerait non seulement la dépense de deniers publics, mais qui pourrait aussi toucher très durement les industries et les travailleurs canadiens.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur cette motion. Toutefois, après avoir entendu le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), j'ai cru devoir prendre la parole. J'ai estimé que certaines remarques du ministre ont ravivé certaines inquiétudes qui existent au sujet de l'amendement à l'étude ainsi que d'autres amendements et initiatives analogues qu'on voit de temps à autre à la Chambre.

Si j'ai bien compris le ministre, il a dit que chaque bill donne carte blanche au gouvernement pour faire tout ce que le bill permet. Si j'ai bien interprété ses propos, il me semble qu'en utilisant le mot «permet», il donnait à entendre qu'il y a un certain pouvoir discrétionnaire. Je conviens tout à fait qu'on accorde de la discrétion au ministre dans ce bill et dans d'autres lois. A n'en pas douter, il existe beaucoup de lois qui accordent des pouvoirs discrétionnaires au gouvernement. Elles lui permettent d'agir ou de ne pas agir, ou d'adopter une solution parmi bien d'autres. Il est évident qu'il en va ainsi dans de nombreux cas.

A mon sens, il convient de souligner que certaines de nos lois contiennent un mandat impératif. Elles n'accordent aucun pouvoir discrétionnaire. Ces lois disent que le ministre ou le gouvernement «doit» faire ceci ou cela. C'est le cas dans la loi sur les réserves provisoires de blé que nous avons étudiée à de nombreuses reprises ces dernières semaines. Celle-ci ne confère aucun pouvoir discrétionnaire. Ses stipulations sont impératives. En effet, cette loi est impérative quel que soit le bill à l'étude au Parlement, quoi qu'ait pu proposer le gouvernement et indépendamment des avantages ou des inconvénients de toute autre proposition à l'étude au Parlement à un moment donné. Certaines lois énoncent de la façon la plus explicite ce que le gouvernement doit faire jusqu'au moment de leur abrogation. Aussi bien j'estime que des remarques comme celles que vient de faire le ministre sont de nature à raviver les appréhensions dont des députés se sont fait l'écho de temps à autre.

[L'hon. M. Stanfield.]

Quant à ce bill, je ne songe pas à nier qu'une telle mesure législative doit comporter une certaine flexibilité indépendamment du pour ou du contre, de ses avantages ou de ses inconvénients. Le ministre doit avoir une certaine latitude. Cela, on l'admet, je crois. Et aussi, que l'essentiel du projet de loi à l'étude, au fond, c'est le règlement qui en découle. Aussi, les députés, surtout ceux de l'opposition, ont de temps à autre demandé qu'on le mette à leur disposition, ou du moins le projet de règlement, et surtout qu'on le transmette au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques chargé d'étudier le bill. De fait, le ministre s'est rendu à la demande en déposant au comité le projet de règlement tel qu'il existait à ce moment-là. Le projet fit l'objet d'une discussion au comité, comme il se doit. Je ne porte ici de jugement sur sa valeur ni en mon nom propre ni au nom d'autres députés. Il fut donc discuté, et à juste titre, car il aurait été impossible de discuter de la mesure sans savoir au juste à quel règlement le gouvernement songeait. Il me semble donc que le genre d'amendement dont nous sommes saisis constitue tout simplement le prolongement du fait que le gouvernement reconnaît la nécessité de discuter du règlement si nous voulons étudier la mesure elle-même convenablement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront posées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert)—Les finances:—Québec—La prépondérance inégale de traitement relative aux prêts aux étudiants; l'honorable député d'Egmont—(M. MacDonald)—La pollution:—Les risques posés par les épaves du «Irving Whale» et du «Irving Lake»—L'état des travaux de renflouement; l'honorable député de Selkirk—(M. Rowland)—la fiscalité:—Les propositions relatives aux droits successoraux et à l'impôt sur les dons—La demande de délai des provinces.

* * *

• (5.30 p.m.)

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

MESURE TENDANT À ATTÉNUER LES EFFETS NÉFASTES DES SURTAXES ÉTRANGÈRES

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude du bill C-262, ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec propositions d'amendement, et de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que les observations du ministre